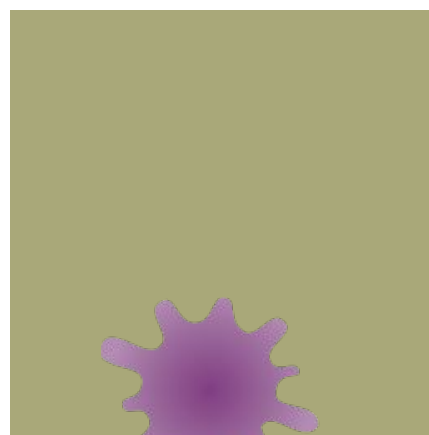
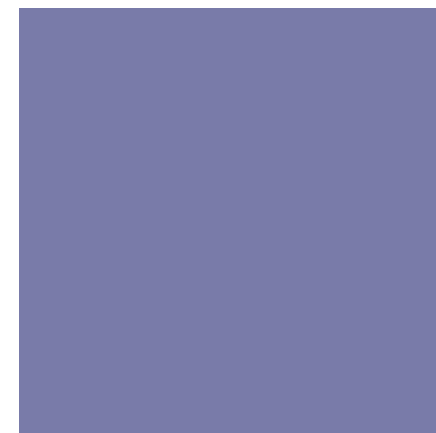
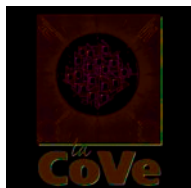




## Dossier de Presse



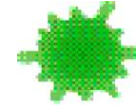
## Contrat Enfance Jeunesse intercommunal

Signature du 2 février 2011

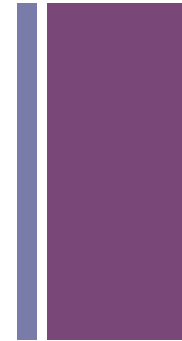
Hôtel de Communauté - CARPENTRAS



# La compétence « petite enfance » de la CoVe



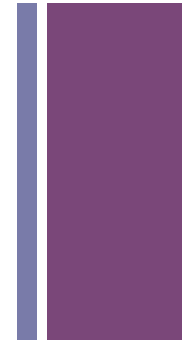
- **Soucieuse de répondre à un meilleur équilibre et à une meilleure répartition des modes d'accueil sur son territoire, la CoVe a, depuis le printemps 2004, la compétence "petite enfance", compétence sous-tendue par la définition d'un intérêt communautaire.**
- Mars 2004 : adoption de la compétence « petite enfance » et de son intérêt communautaire à l'unanimité par le Conseil de Communauté.
- *La définition de l'intérêt communautaire votée est la suivante : "Est défini d'intérêt communautaire tout nouveau projet de développement contribuant à satisfaire les besoins du territoire dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, c'est-à-dire à créer un effort nouveau et ce, dans le respect des orientations arrêtées entre la Caisse d'Allocations Familiales, la CoVe et les communes associées déjà signataires d'un contrat enfance communal dans le cadre du schéma de développement du contrat enfance intercommunal tripartite.*
- *Ainsi, est défini d'intérêt communautaire, depuis le 1er janvier 2003, tout projet contribuant à créer de l'effort nouveau .*





# Le contrat enfance jeunesse

- Le nouveau Contrat qui s'intitule désormais Contrat Enfance Jeunesse a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de 4 ans soit jusqu'à fin 2013. Le taux de co financement de la CAF va progressivement passer de 70 à 55% sur les actions éligibles.
- Les nouveaux projets validés en collaboration avec la CAF seront directement financés à 55%.
- Les actions "d'éveil" qui ne sont plus éligibles mais qui existaient avant la signature de ce contrat verront leur aide diminuer progressivement jusqu'à n'être plus financées à terme.





# L'offre de garde actuelle



## Les structures d'accueil collectives

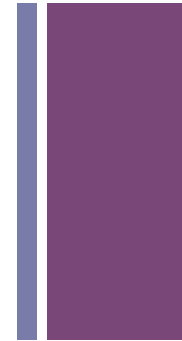
- Crèches Municipales : 6 structures qui offrent 194 places (*1 à Bedoin de 14 places, 4 sur Carpentras pour 160 places, et 1 à Malaucène pour 20 places*)
- Crèches Intercommunales : 4 structures qui offrent 100 places (*Aubignan 20 places, Loriol du Comtat 20 places, St Didier 30 places et Caromb 30 places*)
- Crèches associatives intercommunales : 4 structures qui offrent 150 places (*1 à Beaumes de Venise de 25 places, Celle du Centre Social Villemarie à Carpentras de 36 places, 1 à Mazan de 45 places, 1 à Sarrians de 35 places*).

# + L'offre de garde actuelle

## Les assistantes maternelles

- 56 Assistantes maternelles réparties sur les communes du RAM Est offrent 137 places et 116 assistantes maternelles réparties sur les communes du RAM Ouest (dont Carpentras) offrent 320 places d'accueil.
- Contrairement aux crèches qui ont peu de chance de voir leur nombre de places agréées évoluer, le nombre des assistantes maternelles est en constante évolution, la tendance étant à une augmentation qui permet une offre d'accueil plus importante.





## ■ Contacts presse

- Caf de Vaucluse - Sylvie Domergue / Tél : 04 90 27 88 52
- CoVe - Claire Trembley / Tél : 04 90 67 61 28

